



Commission des dynamiques territoriales

74560 - Actions éducatives à l'environnement

Propositions d'attribution de subventions suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt départemental d'Education à l'Environnement 2017

Rapport n° CP/2017/134

Service gestionnaire :

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Suite à la loi NOTRe et à la perte de la clause de compétence générale, le Département a été amené, par délibération du 07 novembre 2016, à mettre en œuvre de nouvelles modalités de partenariat pour adapter sa politique en matière d'éducation à l'environnement.

Pour 2017, il est donc proposé de favoriser une dynamique de projets, en lançant de manière expérimentale un Appel à Manifestation d'Intérêts centré sur les compétences du Département en lien avec les Espaces Naturels Sensibles et le public des collégiens, l'objectif étant d'inciter à l'émergence de projets structurants et innovants sur son territoire.

Le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer des subventions aux associations ayant répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêts d'éducation à l'environnement au regard des projets déposés.

I. L'Appel à Manifestation d'Intérêts départemental d'éducation à l'environnement

Depuis la loi du 18 juillet 1985, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Cette politique vise prioritairement à préserver, reconquérir et valoriser des espaces qui présentent des fonctions écologiques remarquables.

Dans ce cadre, le Département du Bas Rhin s'est engagé à ouvrir ses Espaces Naturels Sensibles (ENS) au grand public, dans le but de le sensibiliser à l'importance, à la richesse et à la fragilité des milieux naturels.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique d'éducation à l'environnement permettent de répondre à cet objectif de valorisation des 20 sites « ENS » du Département.

Suite aux Assises de l'Engagement et à l'évolution institutionnelle (loi NOTRe), le Département a été amené à adapter ses partenariats grâce à une co-construction de l'action publique, notamment avec l'ARIENA et les membres de son réseau sur le volet éducation à l'environnement.

L'évolution du cadre de cette politique vers un Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) a été décidée par la Commission Permanente le 07 novembre 2016 (CP/2016/529).

Cet AMI est centré sur les compétences du Département, afin de valoriser et mieux faire connaître les enjeux de préservation des Espaces Naturels Sensibles notamment auprès des jeunes générations, tout en contribuant à l'économie verte et au développement territorial.

Cette évolution s'appuie sur deux axes majeurs, dans lesquels les projets déposés par les structures devaient obligatoirement s'inscrire :

- L'ouverture et la sensibilisation du public à la préservation des Espaces Naturels Sensibles et des sites emblématiques du Département (rieds, vergers, ...) tout en permettant la création d'une dynamique de communication et de sensibilisation autour de ces espaces.
- Les démarches innovantes de développement des territoires en lien avec la valorisation des Espaces Naturels Sensibles. Notamment celles favorisant l'émergence des projets locaux s'appuyant sur des problématiques de proximité (circuits courts, filières « énergie locale »...), tout en prenant en compte des enjeux plus transversaux aux politiques départementales : l'éducation à la citoyenneté, le handicap, le lien intergénérationnel.

L'un des objectifs poursuivis au travers de cet Appel à Manifestation d'Intérêts, est de sélectionner les initiatives de qualité répondant au mieux aux priorités départementales en matière d'éducation à l'environnement, notamment pas la mise en place des critères suivants :

- La qualité pédagogique des projets, leurs impacts sur le public ;
- Le public cible des collégiens ainsi que les autres publics (public en situation de handicap, personnes âgées,...) ;
- L'attractivité et le caractère innovant (l'éducation à la citoyenneté, le lien intergénérationnel,...) ;
- La prise en compte des enjeux et des dynamiques territoriales ;
- Le coût du projet.

II. Le processus décisionnel

La mise en place de l'Appel à Manifestation d'Intérêts permet notamment un pilotage plus affirmé avec les Conseillers départementaux et les projets des territoires.

Les dossiers déposés par les structures ont été présentés pour avis au sein des Commissions Territoriales compétentes.

Cet examen a permis aux Conseillers Départementaux de formuler un avis sur l'adéquation des objectifs des projets avec les critères de l'Appel à Manifestation d'Intérêts départemental en matière d'éducation à l'environnement et de proposer un montant d'aide. Des compléments d'information ont été sollicités auprès des associations au regard des attentes de chaque territoire et de la méthodologie proposée pour la construction des projets, lorsque cela s'est avéré nécessaire.

Sur cette base, les associations ont précisé leurs objectifs et le contenu de leurs projets, et stabilisé les budgets prévisionnels.

Les synthèses des dossiers de chaque territoire ont été présentées pour avis à la Commission des Dynamiques Territoriales le 02 mars 2017, notamment pour réaliser une harmonisation des avis formulés dans les Commission Territoriales.

C'est dans ce cadre, qu'il est proposé à la Commission Permanente de décider de retenir les projets proposés par les différentes associations, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêts.

III. Les propositions d'attribution d'aides liées à l'Appel à Manifestation d'Intérêts départemental d'éducation à l'environnement 2017.

Afin d'apporter une aide financière correspondant au mieux aux attentes et aux spécificités des territoires, il est proposé de répartir l'enveloppe disponible de 400 000 euros de la façon suivante.

❖ Territoire Nord (voir détails des projets en annexe 1)

Porteur du projet	Nom du projet	Montant proposé
Maison de la Nature du Delta de la Sauer et de l'Alsace du Nord	Appel à Manifestation d'intérêts Conseil Départemental du Bas-Rhin Éducation à l'environnement (2017)	38 205 euros
	Mangeons sain local et jetons moins	15 954 euros
TOTAL Territoire Nord		54 159 euros

❖ Territoire Sud (voir détails des projets en annexe 2)

Porteur du projet	Nom du projet	Montant proposé
Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale	Appel à Manifestation d'intérêts Conseil Départemental du Bas-Rhin Éducation à l'environnement (2017)	52 000 euros
	Mangeons sain local et jetons moins	15 084 euros
Association Générale des Familles pour la Ferme pédagogique de Rhinau	Appel à Manifestation d'intérêts Conseil Départemental du Bas-Rhin Éducation à l'environnement (2017)	30 796 euros
Maison de la Nature Bruche Piémont	Au fil des saisons, une rencontre sensorielle avec la nature	2 050 euros
	Mangeons sain local et jetons moins	3 368 euros
TOTAL Territoire Sud		103 298 euros

❖ Territoire Ouest (voir détails des projets en annexe 3)

Porteur du projet	Nom du projet	Montant proposé
Grange aux Paysages	Appel à Manifestation d'intérêts Conseil Départemental du Bas-Rhin Éducation à l'environnement (2017)	52 810 euros
	Mangeons sain local et jetons moins	5 822 euros
Association Les Piverts	Appel à Manifestation d'intérêts Conseil Départemental du Bas-Rhin Éducation à l'environnement (2017)	8 811 euros
SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière	Appel à Manifestation d'intérêts Conseil Départemental du Bas-Rhin Éducation à l'environnement (2017)	45 169 euros
TOTAL Territoire Ouest		112 612 euros

❖ Territoire EUROMETROPOLE de Strasbourg (voir détails des projets en annexe 4)

Porteur du projet	Nom du projet	Montant proposé
Strasbourg Initiation Nature et Environnement	Appel à Manifestation d'intérêts Conseil Départemental du Bas-Rhin Éducation à l'environnement (2017)	57 456 euros
	Mangeons sain local et jetons moins	5 320 euros
Ferme de la Ganzau	Appel à Manifestation d'intérêts Conseil Départemental du Bas-Rhin Éducation à l'environnement (2017)	9 000 euros
TOTAL Territoire EUROMETROPOLE		71 776 euros

❖ Associations à rayonnement départemental (voir détails des projets en annexe 5)

Porteur du projet	Nom du projet	Montant proposé
ARIENA	Appel à Manifestation d'intérêts Conseil Départemental du Bas-Rhin Éducation à l'environnement (2017)	24 200 euros
	Mangeons sain local et jetons moins	25 800 euros
LPO	Sensibilisation à la biodiversité et à la conservation des Espaces Naturels Sensibles	6 500 euros

TOTAL – Associations à rayonnement départemental	56 500 euros
---------------------------------------------------------	---------------------

Les différentes Commissions ont proposé de retenir les projets qui répondaient de manière pertinente aux critères exprimés dans le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêts départemental d'éducation à l'environnement.

Les tableaux détaillés des subventions liées aux projets qu'il est proposé de retenir dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts 2017 sont annexés au présent rapport.

La commission des Dynamiques Territoriales a émis un avis favorable au présent rapport le 02 mars 2017.

En cas d'accord de la Commission Permanente, les crédits suivants seront à prélever sur les enveloppes budgétaires correspondantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15170	65-6574-738	400 000,00 €	400 000,00 €	398 345,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- arrête les résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêts 2017 départemental pour l'éducation à l'environnement, tel qu'ils figurent dans les tableaux annexés,

- décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant sur ces mêmes tableaux des subventions d'un montant total de 398 345 €.

Les modalités de versement sont les suivantes :

1. Conformément au règlement financier départemental, le versement des subventions allouées aux bénéficiaires ci-après interviendra conformément aux modalités prévues par les conventions financières 2017 : l'ARIENA, la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et de l'Alsace du Nord,

l'association Strasbourg Initiation Nature et Environnement, le SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière, la Grange aux Paysages, et l'Association Générale des Familles pour la ferme pédagogique de Rhinau.

2. Pour les autres bénéficiaires, Maison de la Nature Bruche Piémont, l'association Les Piverts, la ferme pédagogique de la Ganzau, la LPO, les subventions seront versées sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

La Commission Permanente du Conseil Départemental approuve les termes des projets des conventions financières 2017 à conclure entre le Département et l'ARIENA, la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et de l'Alsace du Nord, l'association Strasbourg Initiation Nature et Environnement, le SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière, la Grange aux Paysages, et l'Association Générale des Familles pour la ferme pédagogique de Rhinau, tels que présentés en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à les signer.

Strasbourg, le 24/03/17

Le Président,



Frédéric BIERRY